



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

REP PMBC

Question écrite n° 2439

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz interroge Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur la mise en place de la REP PMCB et son impact sur le secteur du bâtiment, issue de la loi AGECL. Cette REP vient accentuer un déséquilibre préexistant entre le bois et les matériaux décarbonés comme le béton ou l'acier et fait peser le risque d'en stopper le développement à très court terme. En effet, les coûts que doivent supporter les producteurs de bois pour la prise en charge du recyclage de leurs produits en fin de vie sont beaucoup plus élevés que ceux appliqués pour les producteurs de béton ou d'acier. Par ailleurs, ce sont les industriels de la première transformation du bois (scieurs, trancheurs, dérouleurs de bois) qui devront s'acquitter de l'écocontribution à destination des éco-organismes chargés de la collecte et du recyclage des produits en fin de vie et non le dernier acteur industriel intervenant dans la transformation comme prévu au départ. La charge de la contribution doit monter en puissance pour atteindre 15 % de leur chiffre d'affaires à l'horizon 2024. Cette écotaxe mettra également en place une situation préjudiciable de concurrence déloyale. À l'heure où les scieurs subissent les effets d'une conjoncture économique difficile, cette décision est économiquement incompréhensible. Elle lui demande donc quelles solutions il envisage pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2439

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6318

Question retirée le : 18 février 2025 (Fin de mandat)